EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/06/2019 Reçu en préfecture le 14/06/2019 Affiché le

ID: 029-212901250-20190607-07062019_08-DE

L'an deux mil dix-neuf, le sept du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

MAIRIE 29390 LEUHAN

Présents: LE ROUX Michel, LE DU Guy, QUÉMÉRÉ Martine, MARCHADOUR Annick, JAFFRÉ Marc, QUEIGNEC Patrick, YAOUANC Daniel, TROALEN Michelle, MÉVELLEC Denise, DUIGOU Myriam, MARCHAND Anthony, NAVELLOU Louis

Procuration de Monsieur Christophe BARRÉ à Madame Martine QUÉMÉRÉ Procuration de Monsieur Pascal BOURHIS à Monsieur Marc JAFFRÉ

Convocation: le 29 mai 2019

Madame Martine QUEMERE est nommée secrétaire

Nombre de conseillers :

en exercice: 14

présents : 12 votants : 14

<u>OBJET</u>: Convention de mise à disposition de terrain avec ATC France – accord de réservation

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société ATC France recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre l'implantation de pylônes pouvant accueillir des équipements télécoms.

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'implanter une antenne relais sur la parcelle I 1674 à Ty Louët, près du lagunage, par l'intermédiaire d'une convention avec la société ATC France.

Cette société est spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom, elle gère notamment toutes les prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites points hauts.

Le Maire donne lecture de la convention d'occupation.

Vu la convention proposée par ATC France, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ◆ Approuve la convention portant sur la parcelle I 1674 sise à Ty Louët
- Autorise le Maire à signer la convention avec ATC France
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Michel LE ROUX

